

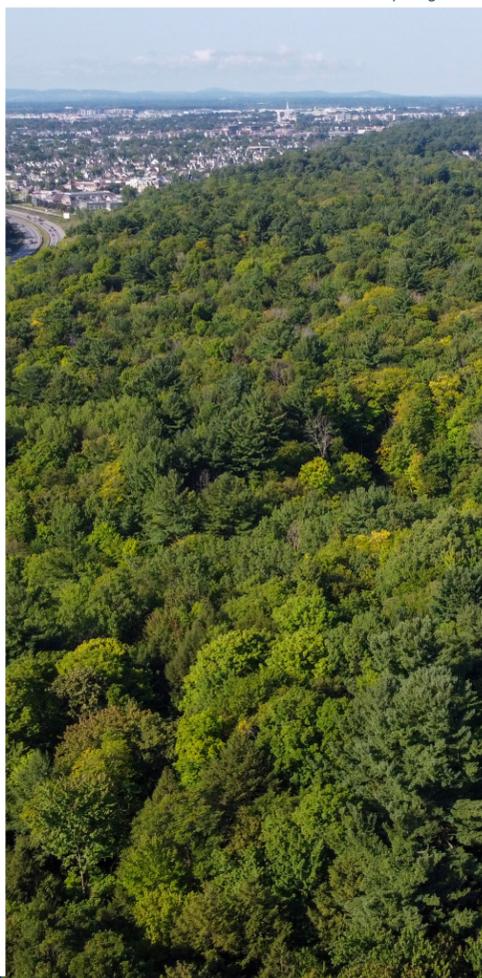
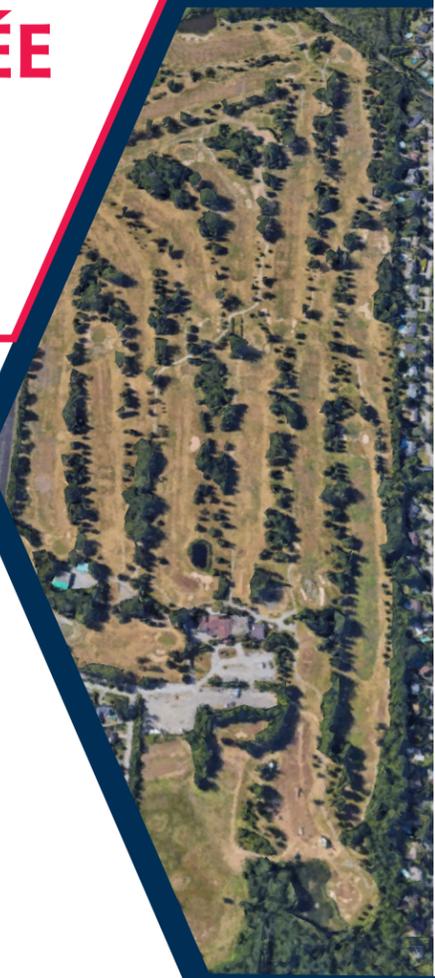
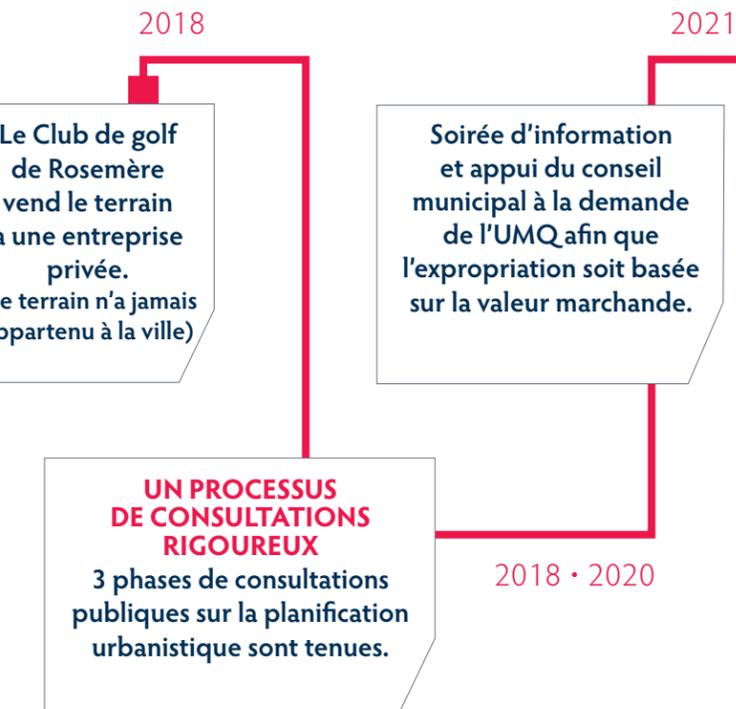
Terrain de l'ancien golf

UNE VISION ÉQUILIBRÉE

POUR UNE GESTION RESPONSABLE DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET DE NOTRE CAPACITÉ DE PAYER

Terrain de l'ancien golf de Rosemère

Forêt du Grand Coteau, aire protégée.



Google Earth, 2021.

Photo, 2021.

UN PARC CENTRAL À VOCATION ÉCOLOGIQUE ACCESSIBLE À TOUS

1- ZONE HOMOGENÈME vouée à un grand parc de **30 HECTARES MINIMALEMENT** représentant au moins 50% de la superficie, soit l'équivalent de 42 terrains de football;

2- RENATURALISATION ET REBOISEMENT de la zone préservée afin d'en faire un véritable poumon;

3- PROTECTION des milieux humides et des espèces fauniques et arboricoles afin d'augmenter la biodiversité sur l'ensemble du terrain;



Quartier type de Rosemère

Google Earth, 2021.

UN MILIEU DE VIE TYPIQUEMENT ROSEMÉROIS

4- ZONE TAMPON VERTE entre les quartiers résidentiels existants et les nouvelles habitations;

5- DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL avec de hauts standards environnementaux, la **CONSERVATION** de la topographie naturelle et des liens actifs à l'intérieur du site;

6- DIVERSITÉ de logements (jeunes familles et aînés entre autres).

CONSULTATIONS À VENIR

CONSULTATIONS SUR LE PROJET DE PLAN D'URBANISME incluant l'affectation de l'ancien terrain de golf

CONSULTATIONS DE L'ENSEMBLE DES CITOYENS lorsqu'un plan d'aménagement répondant à la vision sera proposé, sinon c'est le statu quo

RÉFÉRENDUM À L'ENSEMBLE DES CITOYENS tenu à la demande des citoyens selon la loi applicable

RÉFÉRENDUM DANS LES ZONES CONTIGUËS si demandé par les citoyens

AINSI LES CITOYENS AURONT TOUJOURS LE DERNIER MOT

FAITS À NOTER

AUCUN PROJET N'EST PRÉSENTÉMENT À L'ÉTUDE PAR LA VILLE

Le projet *Quartier Melrose* déposé en mars 2021 par le propriétaire du terrain a été refusé d'emblée par la Ville puisqu'il ne correspond pas à la vision des citoyens telle qu'émise lors des consultations publiques et décrite dans ce document.

CHANGEMENT D'AFFECTATION VS CHANGEMENT DE ZONAGE

Lorsqu'adopté, le plan d'urbanisme changera l'affectation du sol, c'est-à-dire qu'il exprimera la vocation souhaitée sur le terrain, soit de conservation et résidentielle, mais il n'affectera pas le zonage du terrain de l'ancien golf ni sa valeur. Un changement d'affectation régional est nécessaire dans le cadre du processus de révision du plan d'urbanisme.



DÉTAILS ET DOCUMENTATION AU ville.rosemere.qc.ca/ancien-golf-de-rosemere

ROSEMÈRE
chef de file

- 81 hectares déjà protégés
- 63% des aires protégées de la MRC
- 75 hectares de plus seront à protéger à court et moyen termes
- Mention spéciale au concours international en foresterie urbaine

Conservation des milieux naturels